

Société nomade et État en Algérie

LES relations entre la société nomade (1) et les pouvoirs publics présentent en Algérie une histoire particulière dont un bref rappel des grands moments paraît nécessaire pour comprendre la situation actuelle.

Il est en effet difficile de parler des sociétés nomades et de leur évolution indépendamment du long processus de déstructuration et de destruction de tous les supports du nomadisme, consécutif au choc violent du fait colonial.

Très schématiquement, on peut dire que les modes de vie nomade (2) et semi-nomade prédominaient en Algérie à la veille de son occupation. Celle-ci ne pouvait renforcer ses assises politique et matérielle qu'en détruisant ces modes de vie dont l'existence économique, socioculturelle, voire politique s'organisait sur ce qui allait devenir, dans une très large mesure, les terres de la colonisation.

L'agropastoralisme semi-nomade ou « nomadisme humide » (3) du Tell a été complètement détruit à la fin du siècle dernier. Le « nomadisme sec » des Hauts-Plateaux steppiques s'est trouvé progressivement coupé de sa zone de mouvance traditionnelle dans le nord du pays.

La pauvreté des terres et le caractère aléatoire du climat ont dissuadé l'administration coloniale d'initier le développement d'une agriculture moderne. L'activité alfatière, seule richesse exploitable sans investissement significatif, a constitué le cadre d'intervention privilégié de la colonisation. Il s'ensuit que durant toute la période coloniale, les relations entre l'administration et les nomades étaient animées par une concurrence conflictuelle dont l'enjeu était l'utilisation d'un même espace. Cette concurrence a donné lieu à l'élimination des communautés nomades du nord du pays et à leur cantonnement dans la steppe et le sud.

En 1962, lors du recouvrement de l'indépendance, le nomadisme en Algérie revêtait deux formes principales.

La première, la plus significative, qui couvrait et qui couvre encore la steppe (nomadisme sec), a vu son amplitude de déplacement relativement réduite et consistait en un agropastoralisme extensif avorté. Ce type de nomadisme, profondément rongé par plusieurs décennies d'une crise latente, était inexorablement voué à une disparition progressive.

La seconde forme correspondait au nomadisme saharien (nomadisme aride). Elle présentait encore une certaine vitalité en dépit de signes de désorganisation chronique face à une économie de marché triomphante.

La société nomade à l'indépendance

Il faut préciser que le développement de la colonisation sur les hautes plaines céréalières a entraîné une coupure quasi définitive des échanges entre les éleveurs de la steppe et la partie nord du pays. Il en a résulté trois conséquences majeures.

En premier lieu, l'impulsion de l'activité agricole et son extension générale sur les terres réservées jusqu'alors exclusivement au pâturage. Cette évolution constitue une réaction des éleveurs pour tenter d'assurer leur survie, en produisant sur leurs propres aires de parcours les céréales nécessaires à leurs besoins. Il est bien évident qu'en raison du caractère aléatoire du climat et de la fragilité des sols, pour ne citer que ces deux contraintes, la steppe ne pouvait produire suffisamment et régulièrement les quantités de céréales nécessaires. C'est ainsi que plus d'un million d'hectares dans cette zone du pays ont été soumis au soc, réduisant d'autant les superficies des bonnes terres de parcours et obligeant les agropasteurs à réviser complètement leurs habitudes de déplacement. Une relative sédentarisation a progressivement remplacé le mouvement plus ou moins pendulaire nord/sud qui a toujours caractérisé leur activité.

En second lieu, un séjour prolongé des troupeaux sur les terres steppiques a entraîné leur surexploitation et finalement leur désertification progressive.

(1) En raison de l'approche développée dans les analyses qui suivent, il nous a semblé plus à propos de considérer les communautés nomades comme animées fondamentalement par la même contrainte et la même logique dans les rapports qui les lient à l'État moderne. C'est dans ce sens que l'utilisation du singulier se justifie.

Il est évident que les communautés nomades appréhendées de l'intérieur (mode d'organisation sociale, rapports au sol, valeurs culturelles, exercice et reproduction du pouvoir, type d'élevage, cycles migratoires...) présentent des différences parfois très importan-

tes montrant que le nomadisme est un mode de vie d'une extrême richesse. Dans cette perspective, parler de sociétés nomades (au pluriel) serait plus indiqué.

(2) Le mode de vie nomade, à la veille de la colonisation, embrassait pratiquement toute l'Algérie ; il se manifestait sous des formes différentes allant du grand nomadisme saharien (Rguibat, de la région de Tindouf) au semi-nomadisme à vocation agropastorale du Tell.

(3) M. Boukhobza, *L'agropastoralisme traditionnel en Algérie*, Alger, OPU, 1982, 458 pages.

En troisième et dernier lieu, un accroissement inconsidéré de la taille du cheptel a rompu définitivement l'équilibre écologique en vigueur. A titre d'illustration, la taille du cheptel steppique, qui oscillait autour de trois millions de têtes au début de la colonisation, était probablement au moins trois fois plus élevée quelques années après l'indépendance. Il faut signaler qu'un tel accroissement était favorisé par la politique d'exportation massive vers la France, initiée dès la fin du XIX^e siècle (un million de têtes annuellement en moyenne) ainsi que par le développement de la logique de l'économie de marché au cœur de l'économie pastorale.

Par ailleurs, à peine sorti de la sécheresse terrible des années 1944-1947, le pastoralisme a été de nouveau durement éprouvé au cours de la guerre de libération nationale (1954-1962). Non seulement le troupeau a subi des destructions massives pour diverses raisons, mais on a également assisté durant cette période à l'accélération du rythme de sédentarisation de tous ceux qui disposaient de suffisamment de moyens pour mener une vie décente. Ainsi donc la société nomade connaissait, à la veille de l'indépendance, un état économique et socioculturel particulièrement déstructuré.

Néanmoins, le niveau atteint par le processus de déstructuration était inégal d'une partie à l'autre du pays, en raison de l'ampleur différenciée de la répression subie par les éleveurs nomades lors de la décennie qui a précédé l'indépendance.

Au début des années soixante, le poids démographique des nomades était relativement significatif, puisqu'il oscillait autour de 600 000 personnes. La majeure partie de cette population était située dans l'Algérie centrale, c'est-à-dire les Hauts-Plateaux steppiques. Au plan économique, cette région concentrait plus des deux-tiers du troupeau ovin du pays. Quant au sud, son poids dans l'élevage était relativement faible, si l'on en exclut la production cameline (4).

Dès lors, la domination du fait nomade dans la production ovine aurait dû logiquement conduire à initier une politique active vis-à-vis de cette forme d'organisation de la société. En fait, la seule action de l'État à l'égard du nomadisme a eu lieu incidemment à l'occasion de la mise en œuvre de la révolution agraire (5).

Nomades et pouvoir

Un autre aspect relatif à la situation de la société nomade, plus particulièrement celle de la steppe, concerne ses caractéristiques

(4) L'élevage camelin ne présentait plus l'intérêt stratégique qu'il avait jadis dans les échanges et dans le déplacement des

populations.

(5) Cf. *infra*.

socioéconomiques. En effet, il était important de savoir si à la veille de l'indépendance, l'État algérien allait être confronté à une société organisée, structurée, consciente de ses intérêts spécifiques ou, au contraire, s'il allait se trouver en présence d'une poussière d'individus ou de familles, à l'égard desquels il serait difficile de définir une politique active prenant en charge les différents intérêts et contraintes exprimés. Nous pouvons à ce sujet relever un certain nombre de facteurs importants qui ont participé à la lente érosion de la société nomade, situation plus ou moins inconsciemment occultée par les pouvoirs publics.

Parmi ces facteurs, il faut accorder une place essentielle à la décapitation de la société nomade de ses élites et à la concentration du troupeau, consécutive à la soumission de la société pastorale à la logique du marché. Cette concentration a entraîné, entre autres, la paupérisation partielle ou totale d'un nombre toujours plus important de pasteurs, la rupture de l'équilibre économique entre les capacités du milieu écologique et les besoins croissants de la population nomade et enfin un transfert progressif de la possession du troupeau et donc des terres de pacage au profit des éleveurs sédentaires.

Dans les zones à présence nomade significative, les relations entre les pouvoirs publics et les nomades ont toujours été empreintes d'une contestation latente et réciproque. Il faut préciser à ce sujet que cette région du pays (Hauts-Plateaux-Sud) a été jusqu'à la fin du XIX^e siècle sous l'emprise totale du nomadisme. Celui-ci concernait les 9/10 de la population et dominait directement ou non toutes les activités économiques.

L'encadrement administratif d'une population mobile et tout à fait hostile à toute forme de sujétion s'est imposé comme un impératif absolu à l'administration coloniale. D'où l'insertion de la société nomade dans un réseau de commandement caïdal aussi dense que destructeur.

Toute contestation de la part des élites nomades était durement et parfois violemment étouffée. Or ce réseau de commandement, généralement issu des tribus influentes, a fini par se trouver coupé de ses bases sociologiques. Les principaux hommes riches en moyens et en influence (*Alyan*) ont fini par se sédentariser et donc abandonner progressivement leur milieu social et le mode de vie qui en était le support.

De ce fait, le nomadisme a été pratiquement dépourvu d'une élite représentative de ses intérêts spécifiques. Plus grave encore, ces élites en se sédentarisant se sont progressivement désolidarisées de leur milieu d'origine, à l'exclusion de relations à finalité utilitaire, d'ordre essentiellement économique. L'Algérie indépendante a hérité de cette situation et, de par la politique nouvelle instituée en direction des collectivités locales, l'a démesurément amplifiée.

En effet, si le caïdat (6) a été supprimé dans les zones à dominante nomade, l'organisation territoriale nouvelle, formalisée et institutionnalisée en 1967, a enserré le pays, d'une manière indifférenciée, dans un système de représentation électif moderne qui évacue toute référence à la société nomade. La commune remplace les tribus constitutives d'une entité nomade, l'Assemblée populaire communale remplace la *Djamaa* (7), et le président de l'Assemblée populaire communale le caïd.

La différence fondamentale entre les deux systèmes réside dans le fait que si durant la période coloniale, tous les responsables étaient désignés, souvent imposés à la tribu, dans le système post-indépendance, la nomination des responsables a lieu par voie électorale. Dans la réalité et du point de vue de l'intérêt de la société nomade, cette démocratisation ne se traduit pas nécessairement par une prise en charge de ses spécificités, notamment celles liées à ses conditions d'existence. Les nomades constituent, à l'instar des sédentaires, un enjeu électoral pour ceux qui sont appelés à les administrer.

Les candidats aux élections ne sont représentatifs *a priori* ni des clivages tribaux ni des clivages liés à l'appartenance sociale. Ce sont des affinités de nature politique qui sont privilégiées. Dans une commune cohabitent en général plusieurs tribus ou fragments de tribus, souvent démographiquement minoritaires, et des sédentaires. Par la force des règles de la démocratie, les élus doivent leur promotion aux voix des sédentaires, même s'ils ont fait partie, eux ou leurs ascendants, de l'élite nomade.

Dès lors, le système d'encadrement politique, administratif initié par l'État algérien, même s'il ne présentait aucune analogie avec les pratiques antérieures, n'a jamais été mû par un souci explicite de prendre en charge les contraintes des spécificités de la vie nomade. Une telle situation procède de l'approche idéologique du pouvoir politique sur la manière de gérer la société. La commune est conçue comme la cellule de base de l'organisation administrative. Il n'y a pas d'entités infracommunales. Dans ces conditions, aucune référence à la composition sociale de la commune n'est politiquement concevable.

Au plan organisationnel, on est en présence de deux modèles. Le premier est lié à l'État ou à l'administration, le second relève de l'encadrement politique (8). Dans l'un comme l'autre, il n'est

(6) Système d'exercice du pouvoir sur les tribus initié par l'administration coloniale et qui consistait à accorder des pouvoirs de contrôle de police, de prélèvement fiscal, d'administration... à des chefs autochtones nommés et révoqués (caïd).

(7) Assemblée de notables ayant un rôle consultatif.

(8) La restauration de l'État algérien a donné lieu à une imbrication systématique de l'administration et de l'appareil du parti au pouvoir ; il en a résulté un double encadrement.

pas question de structure socioéconomique ou politique prenant en charge les contraintes du nomadisme. La société nomade est donc dissoute dans la communauté nationale et est soumise à toutes les règles et dispositions générales destinées à l'encadrer, la gérer, l'organiser ou la promouvoir.

La première de ces conséquences, et sans doute la plus décisive, est le double transfert des troupeaux et donc de l'exploitation des parcours au profit de sédentaires.

L'élite nomade s'étant progressivement installée en ville, la concentration du troupeau s'est d'abord réalisée au profit de cette élite. Cette concentration a engendré un processus de paupérisation et de salarisation remettant en cause les fondements des valeurs liées au nomadisme. Il en résulta fatalement l'apparition et le développement d'une nouvelle vision du monde et des rapports sociaux qui l'organisent.

Ainsi en 1966, le salariat avait déjà largement pénétré la société nomade. En 1977, on a dénombré 55 000 salariés contre 37 000 éleveurs. En 1987, le niveau de salarisation avait encore sensiblement augmenté.

La concentration se traduit également par une dépossession des pasteurs de leurs terrains de parcours traditionnels.

En laminant systématiquement toute capacité économique et culturelle de résistance, la colonisation a fragilisé le système de normes et de valeurs autour duquel s'organisait la vie nomade. Ainsi, l'administration des nomades par un pouvoir ou une administration sédentaire ne pouvait structurer les relations liant les pasteurs entre eux et avec l'extérieur, qu'au travers d'une logique où les intérêts de la société nomade sont plus ou moins évacués.

Ces relations ne sont pas médiatisées par la présence ou l'existence du groupe d'appartenance. La commune, par exemple, n'entretient pas de relations avec une tribu à travers ses représentants, sauf si ces derniers ont la double légitimité, à savoir celle, légale, de l'État et celle, sociale, de la communauté nomade d'appartenance. Mais dans ce cas, ce sont les fractions et familles dont sont issus les responsables locaux qui exercent une espèce de prééminence de fait sur les autres composantes de la tribu. Une telle situation renforce les nouveaux clivages au sein de la société nomade, participant ainsi à accélérer son éclatement et à intégrer dans la vie de cette société de nouveaux éléments de polarisation.

Par ailleurs, là où la population nomade présente un poids significatif, on relève une compétition intense pour le contrôle du pouvoir local. Il en résulte que le nouveau jeu de la démocratie mobilise périodiquement aussi bien nomades que sédentaires d'une même commune, créant des alliances et des intérêts d'un nouveau genre dans lequel la fonction de redistribution des institutions de l'État joue un rôle central.

Une autre conséquence, non moins importante, concerne, comme on l'a évoqué, le transfert de fait du patrimoine pastoral et de l'utilisation des parcours au profit des sédentaires. D'abord en termes d'effectifs, les nomades des Hauts-Plateaux steppiques sont devenus une minorité dont le poids ne cesse de diminuer avec le temps. Ensuite, la sédentarisation, de plus en plus accélérée depuis la fin des années quarante, des pasteurs les plus aisés et les plus influents a donné lieu à un transfert progressif du troupeau des nomades vers les citadins. En s'installant en ville, les gros éleveurs ont élargi leur activité à d'autres secteurs et ont exploité toutes les occasions pour permettre à leur descendance une mobilité sociale en dehors de l'activité pastorale (profession libérale, commerce, administration...). C'est ainsi qu'à la fin des années soixante, début des années soixante-dix, presque la moitié du cheptel ovin était contrôlée par des éleveurs pour lesquels le nomadisme avait cessé d'être un mode d'existence. Le poids des sédentaires dans l'appropriation du cheptel n'a cessé depuis d'augmenter.

La concentration pastorale aidant, une nouvelle division du travail a commencé à voir le jour et à se renforcer. Le pasteur nomade tend à devenir un salarié, tandis qu'une nouvelle catégorie de propriétaires installés en ville s'adonnent en général à d'autres activités, n'entretenant avec le nomadisme que des relations strictement utilitaires. Dès lors, la nouvelle configuration de la société pastorale procède davantage des déplacements du troupeau à la recherche de bons pâturages que de celui des pasteurs socio-économiquement organisés.

Cette situation va exacerber d'une manière latente les rapports des nomades avec le pouvoir. Il s'agit là d'un autre processus d'éclatement et de parcellisation de l'univers nomade conditionné par la densification des relations de dépendance structurelle entre l'élevage nomade comme activité professionnelle et le propriétaire sédentaire comme détenteur du capital ovin.

Le processus est bien sûr lent. Il n'exclut en aucune manière l'existence des gros éleveurs encore nomades, ni encore moins une résistance de la société nomade au processus de déstructuration interne à laquelle elle est soumise. Néanmoins, la tendance fondamentale est à la disparition du nomadisme en tant que forme d'existence, de production et de reproduction de tout un art de vivre et du système de relations qui en est solidaire.

La politique d'intégration latente

Les quelques remarques ci-dessus montrent qu'il est difficile d'évoquer une politique explicitement formalisée en direction de la société nomade. Néanmoins, on peut considérer à certains égards

qu'une non-politique est aussi une politique. En fait, tous les efforts consentis par les pouvoirs publics ont consisté à œuvrer au renforcement de l'intégration sociale de ces populations. La participation des nomades à la vie politique lors des élections locales ou nationales en est un exemple.

A cet égard, quels sont les axes de cet effort d'intégration ? Il s'agit de la politique de scolarisation, de la tentative avortée de réorganisation du système de production pastorale à l'occasion de la mise en œuvre de la révolution agraire et de l'intervention de l'État dans le déroulement du procès de réalisation de l'activité pastorale.

S'agissant du premier point, l'État algérien, dès sa restauration en 1962, a décidé de faire de la scolarisation massive un axe cardinal de sa politique sociale. Il était évident que la scolarisation des enfants nomades posait la question cruciale de la reproduction de la force de travail pastorale et donc de la survie du nomadisme. Pour concilier les deux impératifs, l'État avait opté pour une certaine souplesse. Tout a été mis en œuvre, grâce à un système d'internat gratuit, pour assurer une scolarisation normale aux enfants de nomades. Cependant, il n'y avait pas obligation impérative d'inscrire tous les enfants scolarisables à l'école communale.

L'étude comparée des taux de scolarisation dans les *wilayate* concernées des Hauts-Plateaux montre l'absence de corrélation nette entre le poids démographique des nomades et le niveau de scolarisation. Outre l'insuffisance de cohérence de la politique scolaire des enfants nomades, une telle situation illustre l'ampleur des destructions potentielles qui minent la société dont ils sont issus.

Wilayate	Taux des nomades dans la population	Taux de scolarisation (6/13 ans)
El Bayadh	30 %	61 %
Naama	22,2 %	84 %
Djelfa	11,6 %	75 %
Laghouat	7,8 %	85 %
M'Sila	3,8 %	85 %
Moyenne nationale	1,1 %	84 %

En effet, la généralisation de la scolarisation des enfants des nomades signifiait l'arrêt de mort du nomadisme. Il aurait fallu sans doute imaginer d'autres formes de scolarisation, dans l'hypothèse d'une politique active visant le maintien du fait nomade. Cette forme aurait consisté à imaginer des écoles itinérantes de façon à conci-

lier les contraintes de l'activité pastorale et les exigences de la scolarisation nécessaire. Mais telle n'a pas été la logique développée après l'indépendance.

La scolarisation n'a pu, en tout état de cause, que contrarier la logique de fonctionnement de la société nomade. En effet, cette scolarisation procède d'une rationalité moderne qui n'a rien à voir avec le système pastoral traditionnel. La scolarisation des enfants exclut ces derniers de leur appartenance à la société nomade au triple plan social, culturel et économique.

Le second axe d'intervention de l'État a eu une dimension essentiellement technico-économique. Malgré son échec, cette action mérite d'être schématiquement rappelée.

La mise en œuvre de la réforme agraire (dite révolution agraire), déclenchée en 1972, a donné lieu à plusieurs phases dont l'une concernait explicitement une réorganisation totale de l'activité pastorale. La steppe avait été découpée en zones pastorales dans lesquelles les éleveurs, regroupés en coopératives, devaient organiser leurs activités. Ces coopératives, appelées CEPRA (Coopératives d'élevage de production de la révolution agraire), devaient progressivement être généralisées et donc intégrer tous les pasteurs.

Dans cette nouvelle approche, le regroupement devait s'effectuer sur une base individuelle occultant ainsi complètement les structures familiales et *a fortiori* les structures tribales. L'expérience allait vite être abandonnée en raison des résistances locales multiples qu'elle soulevait. Il fallait en effet libérer les espaces sur lesquels devaient être installées les nouvelles unités de production, trouver les candidats qui acceptent le nouveau système et régler les rapports avec les éleveurs en place. Autant de questions qui n'ont pu trouver de solutions adéquates sans créer de tensions sociales incontrôlables.

Si l'expérience n'a pas perduré, elle a néanmoins donné lieu à une appropriation par l'État de toutes les terres de la steppe à vocation pastorale. Ces terres appartenaient depuis toujours aux communautés nomades qui les exploitaient à des fins pastorales ou agricoles. Cette appropriation par l'État du patrimoine foncier des nomades des Hauts-Plateaux a provoqué la rupture de la dernière relation qui liait encore la société nomade à son espace d'expression. D'un bien privé à usage communautaire (terre *'arch*), les parcours sont devenus un bien public. L'éleveur qui, au cours de la crise qu'il subissait depuis très longtemps déjà, entretenait encore l'illusion de détenir un territoire pour y organiser sa vie active, est devenu du jour au lendemain un simple usufruitier d'un patrimoine « étranger ». Au regard de la loi, sa présence était simplement tolérée. Or, parallèlement, l'État n'a pas développé de politique visant à rationaliser l'utilisation des terres de parcours, à les protéger, à renforcer leurs capacités fourragères. Il s'en est suivi le redouble-

ment de l'anarchie en matière d'utilisation des terres steppiques et l'exacerbation des mécanismes de déstructuration déjà en œuvre : accroissement inconsidéré de la taille du troupeau, activité pastorale spéculative, mouvement désordonné des troupeaux et des hommes, exploitation systématique de pâturages de bonne qualité par de nouveaux gros éleveurs équipés en moyens mécaniques... Une telle situation a accentué tous les défauts du système pastoral en détruisant l'ensemble des relations nécessaires à une vie nomade organisée et en soumettant la steppe à une exploitation qui n'a pas tardé à remettre en cause ses capacités de reproduction fourragère et à la condamner à un véritable processus de désertification.

Le troisième type d'intervention de l'État a été plus ou moins une réaction à ce processus. Il a porté sur un transfert massif d'orge et de fourrage vers la steppe pour faire face à l'incapacité des parcours à assurer la survie du troupeau.

Cette pratique, commencée en 1972 et généralisée depuis, a été qualifiée à tort « *'achaba* (9) inversée ». Cette appellation pouvait laisser croire que la démarche s'inscrivait dans la logique de la *'achaba* traditionnelle (10). En fait, cette pratique a eu les effets opposés aux objectifs visés.

Alors que la *'achaba* traditionnelle permettait à la steppe de se reposer à l'occasion d'une mise en défense régulière de trois à quatre mois, la *'achaba* inversée, en maintenant un troupeau volumineux sur des terres pauvres en pâturages, a participé à l'accélération de la désertification. Alors que la *'achaba* traditionnelle exigeait une organisation du mouvement des troupeaux et des familles ainsi que les relations avec les agriculteurs des zones d'accueil, la *'achaba* inversée a éliminé toute forme de relations entre nomades et entre ces derniers et les agriculteurs, soumettant ainsi les pasteurs à l'action de l'administration pourvoyeuse d'aliments de bétail. La *'achaba* inversée a en fait soumis le pastoralisme à la logique de l'administration, à la bureaucratisation de l'activité pastorale.

Aujourd'hui cette pratique a cessé d'être une action localisée dans le temps (lors des années de sécheresse). Elle s'intègre dans l'activité quotidienne des structures spécialisées de distribution d'orge et de fourrage, implantées dans toutes les zones à vocation d'élevage ovin, soulignant une emprise permanente des représentants de l'administration sur la vie économique et socioculturelle de la société pastorale.

Cette analyse succincte montre que les relations entre l'État et la société nomade sont à sens unique. Le nomade n'avait ni la capacité ni les moyens de « négocier » sa place. Il devait donc se sou-

(9) Transhumance des troupeaux du sud du pays vers le Tell.

(10) Migration d'été des troupeaux et des hommes vers les zones céréalières du nord.

mettre à la logique induite par la mise en œuvre du projet national de développement.

Les mécanismes du marché, la salarisation, la concentration, l'encadrement de la société nomade par l'administration à des fins diverses constituent autant de facteurs d'aliénation et de destruction du nomadisme. A cet égard, les données du dernier recensement illustrent bien cette tendance à la disparition. Il ne reste plus dans toute l'Algérie que quelque 250 000 personnes plus ou moins nomades, alors que vingt années plus tôt, on en dénombrait plus d'un demi-million. Cela signifie une régression moyenne absolue de 4,3 % l'an.

Il résulte de ce processus une marginalisation évidente de la société nomade ou tout simplement de la présence nomade en Algérie.

Néanmoins, dans certaines *wilayate*, la part de la population nomade demeure encore significative : 30 % de la population dans la *wilaya* d'el Bayadh, 22,2 % dans celle de Naama, 11,6 % dans celle de Djelfa, 7,8 % dans celle de Laghouat, mais uniquement 3,8 % dans la *wilaya* de M'Sila et à peine un peu plus de 1 % dans la *wilaya* de Tébessa, *wilaya* steppique ayant connu un rythme de sédentarisation bien plus accéléré.

*

* *

Les relations entre l'État et les communautés nomades se posent en termes de coexistence de deux logiques différentes. La première, celle de l'État, s'inscrit dans une perspective d'intégration sociale, d'encadrement administratif et de développement économique et culturel. La seconde, celle de la société nomade, se limite à des réactions défensives de préservation. Le nomade reste nomade, non pas par identification à un projet de société, mais parce qu'il n'est pas en situation de changer de condition sans accepter sa déchéance, c'est-à-dire sans renoncer à son système de normes et de valeurs intrinsèques, en s'insérant dans les multiples réseaux de la vie moderne.

La situation algérienne n'est certainement pas représentative du nomadisme au Maghreb. Mais ce qui est certain, c'est qu'elle représente pour les sociétés nomades la perspective la plus probable dans des pays où le nomadisme est encore vivace (Maroc, Mauritanie, Libye, voire les sociétés nomades du Sahel).

Le nomadisme est par essence une organisation globale. Il ne peut survivre si l'un de ses principes de fonctionnement est remis en cause. Or la logique des États du Maghreb contemporain s'inscrit dans un contrôle et une gestion de l'espace et des groupements sociaux qui y vivent. Nombre de facteurs, tels que la soumission

à la loi et aux forces du marché, le poids démographique et économique parfois dérisoire que représentaient les nomades, le développement des catégories normatives citadines, participent à l'érosion permanente de la société nomade. Et là où le nomadisme est encore actif, on peut postuler que cela est dû au retard dans la formation du nouvel État moderne.

La disparition certaine du nomadisme, dans son expression première, à savoir le mode de vie qui le sous-tend, laisse cependant une place privilégiée à une structuration spécifique des valeurs culturelles qui traversent toute notre société. Et c'est peut-être en cela, que l'on peut dire que les États du Maghreb sont loin d'avoir réglé leurs rapports avec les communautés nomades, tant que ces valeurs n'auront pas généré d'autres manières de percevoir le monde et d'entretenir des relations de dépendance, d'alliance ou d'opposition.

Au regard de ces tendances, les perspectives paraissent relativement simples. Deux hypothèses peuvent être envisagées. Soit les éleveurs nomades seront sédentarisés après un rétablissement explicite de leurs relations avec ce qui fut leur aire d'expression, tout en développant les conditions d'une révolution technique dans leurs activités et leurs rapports à l'économie moderne. Soit ils seront happés par la logique destructive des mutations de la vie urbaine et du mouvement spéculatif du marché, jusqu'à leur réduction totale à la condition de salariés. Les réformes enclenchées dernièrement en direction du monde agricole permettent d'espérer une approche visant à sauvegarder le savoir-faire pastoral, en réconciliant l'homme à la terre et en donnant à l'éleveur l'autonomie nécessaire pour assumer un rôle actif dans la promotion de la société.

M'Hamed Boukhobza